



HONORAIRES

TRANSACTIONS

Prix de vente inférieur à 100.000,00 € : forfait de 5.000,00 € TTC

Prix de vente de 100.001,00 € à 180.000,00 € : 5 % TTC du prix de vente

Prix de vente supérieur à 180.001,00 € : 4 % TTC du prix de vente

(à la charge de l'acquéreur sauf exception)

LOCATIONS

Les honoraires de locations sont à la charge du bailleur et du locataire à parts égales

Ils comprennent : visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée

- pour le bailleur : honoraires TTC égale à 80 % du loyer mensuel réparti comme suit :

- visite, constitution du dossier, rédaction du bail : **60 % du loyer mensuel**
- état des lieux d'entrée: **20 % du loyer mensuel**

- pour le locataire : honoraires TTC égale à 80 % du loyer mensuel réparti comme suit :

- visite, constitution du dossier, rédaction du bail : **60 % du loyer mensuel**
- état des lieux d'entrée: **20 % du loyer mensuel**

Maximum autorisé : visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8,00 € du m²

Etat des lieux d'entrée : 3,00 € du m²

Soit au total : 11,00 € du m²

L'agence AXEL IMMOBILIER ne perçoit aucun fonds, effet ou valeur.